



Le Président : Michel Mathy

Siège Social de l'ASBL :

Rue Chavepeyer, 401
6200 CHATELET

Trois Services d'Activités Citoyennes :

Service de Châtelet :

Rue Chavepeyer, 401, 6200 Châtelet
Personne de contact : Mme Frères
071/38.01.48 – 0497/31.06.56
E-mail : c.freres@laregiechatelet.be



Service de Châtelineau :

Rue du 8 Mai, 32, 6200 Châtelineau
Personne de contact : Mme Boels
071/96 44 36 ou 0495/38 23 78
E-mail : j.boels@laregiechatelet.be



Service de Bouffioulx :

Rue du Vire, 60, 6200 Bouffioulx
Résidence Normandie
Personne de contact : Mme Simon
0493/81.84.50



E-mail : nathaliesimon.laregiechatelet@gmail.com

ASBL « Régie des Quartiers de Châtelet »



**Un outil
d'insertion
intégrée**



Avec le soutien :



La Régie des Quartiers de Châtelet, association sans but lucratif, est **un organisme de logement à finalité sociale**, agréé par la Région Wallonne, qui déploie ses activités sur les quartiers d'habitations sociales de la **Société de Logement « Le Logis Châtelettain »**.

Les Missions de la Régie des Quartiers se déclinent en deux axes complémentaires : **Le développement de la dynamique de quartier et l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle.**

1. Les Objectifs de l'Accompagnement à l'Insertion Socioprofessionnelle :

- * Amener les personnes en stage à la Régie à mettre en dynamique leur projet de vie (analyses des besoins, bilans de compétences, stages d'immersion et visites en entreprise,...) ;

- * Développer des actions de **Formation de Base** à caractère social (animations de citoyenneté) et **technique dans différents secteurs : Bâtiment et Entretien des Espaces Verts, Magasinier, Animation, Travaux de bureau, Aide auxiliaire polyvalente, Entretien.**

2. Les Objectifs du Développement des Quartiers :

- * Participer à l'amélioration du cadre de vie (aménagement d'espaces conviviaux, d'aires de jeux, entretien des abords) ;

- * Viser la participation et l'implication des habitants à la vie du quartier (fêtes à thèmes, excursions, activités artistiques et culturelles,...) ;

- * Etre un lieu de proximité ouvert à la population locale (médiation de quartier, guidance psychosociale, salle communautaire,...) ;

- * Développer des actions de prévention et d'éducation permanente (sensibilisation à l'informatique, cours de Français oral et écrit, ...)

Les conditions pour s'inscrire à la Régie des Quartiers de Châtelet :

- * **Avoir 18 ans**

- * **Etre inscrit comme demandeur d'emploi (indemnisé ou pas)**

- * **Ce Dispositif s'adresse à un Public peu Qualifié, habitant l'entité de Châtelet et souhaitant être accompagné dans le cadre d'un Parcours d'Insertion afin de favoriser l'orientation vers l'Emploi et/ou la Formation Qualifiante.**

L'équipe d'encadrement est formée d'un médiateur social et d'un **ouvrier compagnon** qui, par une démarche pédagogique, accompagnent les stagiaires vers l'autonomie sociale et professionnelle.

La Formation est reconnue par le FOREM (prime horaire de formation, assurance « accident de travail » et « responsabilité civile », intervention dans les frais de déplacement et de garde des enfants).

Le contrat de formation a une durée de 3 mois, renouvelable 4 fois au maximum (1 an).

Les principaux partenaires sont :

La Société de Logement « Le Logis Châtelettain », le FOREM Conseil, le Fonds Social Européen, le CPAS de Châtelet, la Commune de Châtelet, le Centre Coordonné de l'Enfance-asbl, le Fonds du Logement Wallon et d'autres Partenaires Sociaux : Le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Châtelet, l'ASBL « Châtelet-Centre-Ville », l'AMO Visa- Jeunes, l'ASBL « Lire et Ecrire » de Charleroi, la FUNOC de Charleroi, le Planning Familial Joseph II, l'Agence Immobilière Sociale « Sambre Logements » et tout autre Partenaire d'Insertion et de Formation dans le cadre du DIISP...